

## Opération Raid Quart - Organisation de la 7<sup>ème</sup> édition - Conventions avec les différents partenaires

**M. BONTEMPS, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur** : Le RAID-QUART est une opération initiée pour la septième année consécutive par la Ville de Besançon et la Compagnie des Transports Bisontins. Cette action socio-éducative consiste en un raid aventure, sportif et culturel, organisé pour des jeunes, garçons et filles, issus des différents quartiers bisontins.

Au-delà de l'activité proposée, le RAID-QUART s'envisage comme une initiative pour créer des relations différentes entre des adolescents et des adultes représentant les institutions, deux publics qui en d'autres occasions s'ignorent, voire s'affrontent. Cette action s'inscrit ainsi tout naturellement dans les orientations des pouvoirs publics en matière d'animation socio-culturelle et de lutte contre les incivilités et reçoit le soutien de l'État et du Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (FASILD).

Le RAID-QUART, de par les objectifs et les contenus qu'il pose, a permis de développer lors des années précédentes, un travail partenarial avec de nombreux acteurs publics, associatifs et socio-économiques de l'agglomération qui se sont rassemblés pour sa mise en oeuvre : polices nationale et municipale, bailleurs sociaux, compagnie de transport, entreprises, associations à vocation généraliste ou thématique.

Initiée depuis l'automne 2002, cette septième édition se réalisera les samedis 24 mai et 7 juin, le dimanche 8 juin et le lundi 9 juin prochain ; elle est marquée actuellement par une mobilisation forte de plus d'une centaine de jeunes et autant d'adultes autour de temps d'initiation, de préparation et de rencontres.

Le budget de l'opération est évalué à 57 000 € et cette action est inscrite à la programmation du Contrat de Ville 2003. Les financements envisagés proviennent de l'État - Ministère de la Jeunesse et des Sports : 14 000 €, du FASILD : 3 500 €, de la Ville : 24 500 €, inscrits au BP 2003 - secteur Animation - Jeunesse. Par ailleurs, le RAID-QUART s'appuie sur des relations privilégiées avec nombre d'entreprises ou d'institutions bisontines qui ont choisi, au-delà du parrainage d'une équipe, de s'associer pleinement à sa mise en oeuvre en impliquant, entre autres leur personnel. Le concours financier de ces partenaires est estimé à 15 000 €.

Enfin, dans le cadre de cette action, la Ville propose à un certain nombre de partenaires de pouvoir formaliser leur engagement dans ce projet socio-éducatif à travers l'établissement de conventions ponctuelles avec la collectivité. Il s'agit, entre autres, de contractualiser avec :

- \* L'Association Départementale de la Protection Civile du Doubs pour sa prise en charge du suivi médical et sanitaire du raid et pour des actions préalables d'information sur la préparation physique et l'hygiène alimentaire,
- \* Les Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs pour leur contribution à l'organisation logistique et matérielle des bivouacs,
- \* Le Club de Canoë-Kayak de Roche-lez-Beaupré, pour la mise à disposition de personnels techniques,
- \* La Caisse Centrale d'Action Sociale d'EDF/GDF pour la mise à disposition du lieu d'hébergement du RAID-QUART.

Le Conseil Municipal est donc invité à approuver ce projet et à autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir entre la Ville et les structures organisatrices ou prestataires de services dans le cadre de la septième édition du RAID-QUART.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 23 mai 2003.*